

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 139-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0790

Déposée le: 11.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hess (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Enseignement en dialecte à l'école enfantine

Le Conseil-exécutif est chargé de procéder aux modifications législatives nécessaires pour que l'enseignement soit dispensé en dialecte au cycle élémentaire, soit à l'école enfantine et en première et deuxième année de la *Basisstufe*.

Développement

En Suisse, le dialecte fait partie de la culture et de l'identité. Il est dès lors important que les enfants y soient confrontés dès leur plus jeune âge. Du fait de la forte immigration, dans bien des familles, on ne parle plus le dialecte. Les enfants de ces familles-là devraient pouvoir faire l'expérience du dialecte le plus tôt possible.

Le bernois devrait être la principale langue parlée à l'école enfantine dans la partie germanophone du canton. En introduisant le dialecte à l'école enfantine, on contribue à la promotion de la culture helvétique. Ce qui correspond d'ailleurs à un besoin partout en Suisse. Une initiative populaire allant dans ce sens a été adoptée dans le canton d'Argovie à la mi-mai. Même scénario dans le canton de Zurich il y a deux ans. Autant de décisions qui montrent bien à quel point il est important de préserver le suisse allemand comme langue d'expression des tout-petits. Dès leur

plus jeune âge, les enfants doivent entrer en contact avec le dialecte, notre langue maternelle. Ils auront bien le temps d'apprendre l'allemand standard à l'école. Laissons leur enfance aux tout-petits, tout ou moins à l'école enfantine !

Introduire une langue supplémentaire, l'allemand standard, à l'école enfantine est source de dés-tabilisation linguistique ; c'est aussi une grave atteinte à notre patrimoine. L'utilité pédagogique de l'allemand standard à l'école enfantine est donc plus que douteuse. Les enfants et les adolescents ont le droit de pouvoir s'exprimer authentiquement dans notre langue maternelle.